

ATTENDU QUE le Conseil des Innus d'Unamen Shipu est un organisme public fédéral au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 641-2014 du 3 juillet 2014, un contrat de service pour retenir les services d'un organisme public fédéral est exclu de l'application du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi et qu'il ne requiert pas, pour être valide, la signature du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministre responsable des Affaires autochtones :

QUE le Contrat de services professionnels entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Innus d'Unamen Shipu pour la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre du prolongement de la route 138, entre Kegaska et La Romaine, lequel sera substantiellement conforme au projet de contrat joint à la recommandation ministérielle du présent décret, soit approuvé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64980

Gouvernement du Québec

## **Décret 446-2016, 25 mai 2016**

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (chapitre C-27), sur recommandation du ministre, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE les municipalités, les établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du présent décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

---

**ANNEXE****1. Des municipalités**

CHARLEVOIX-EST (MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4620 (FTQ) AQ-2000-1205
DRUMMONDVILLE (VILLE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5273 (FTQ) AQ-2001-6472
LA MACAZA (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5128 (FTQ) AM-2001-4340
LAC-DES-SEIZE-ÎLES (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5254 (FTQ) AM-2001-5805
RACINE (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5288 (FTQ) AM-2001-6648
SAINT-ANTONIN (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MUNICIPAUX DE SAINT-ANTONIN (CSN) AQ-1004-0698
SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE (MUNICIPALITÉ DE) AM-2001-6758	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5291 (FTQ)
SAINT-LAMBERT (VILLE DE)	LA SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (F.T.Q.) AM-2001-6387
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS (MUNICIPALITÉ DE)	SCFP SECTION LOCALE 5261 (FTQ) AM-2001-6243
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5253 (FTQ) AM-2001-5764
VAL-DAVID (MUNICIPALITÉ DE VILLAGE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4707 (FTQ) AM-2000-5306
WINDSOR (VILLE DE)	SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MUNICIPAUX DE WINDSOR (CSN) AM-1004-9883

**2. Des établissements**

116862 CANADA INC. (SOCIÉTÉ WESTMOUNT ONE)	UNION INTERNATIONALE DES EMPLOYÉS DE SERVICE, LOCAL 740 (FTQ) AM-2000-9374
---	--

9110-7763 QUÉBEC INC. (VILLA DU PARC)	SYNDICAT RÉGIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN) AQ-2001-6850
9115-7115 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE DES BÂTISSEURS, SEPT-ÎLES)	SYNDICAT DES MÉTALLOS LOCAL 7065 (FTQ) AQ-2001-1327
9149-2975 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE ÉDEN DE LAVAL)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-1002-6597
9192-0751 QUÉBEC INC. (MANOIR LES RETROUVAILLES)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-0636
9199-1109 QUÉBEC INC. (MAISON VILAR)	SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA MAISON VILAR (IND) AQ-2001-6616
9211-5385 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE BELLEVUE)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE (CSN) AM-2001-0685
9255-1605 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE DE LA GARE)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA MONTÉRÉGIE (CSN) AM-2001-6842
9259-5594 QUÉBEC INC. (LES RÉSIDENCES RENÉ-LÉOSA)	SYNDICAT DES SALARIÉS DES RÉSIDENCES PRIVÉES (CSD) AQ-2001-6832
9303-0005 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE LA CONTEMPORAINE)	SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA CONTEMPORAINE (IND) AQ-2001-6802
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA VILLA-LES-TILLEULS INC.	TUAC, LOCAL 501 (FTQ) AM-2001-2799
CHSLD DOMAINE SAINT-DOMINIQUE S.E.C.	TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS(ES) DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE - LOCAL 509 (FTQ) AQ-2001-3491
HCN-REVERA LESSEE (JARDINS INTÉRIEURS) LP	UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 (FTQ) AM-2001-6670
K-TECH CONSULTANTS INC. (RÉSIDENTES ANJOU)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-0637
LES HABITATIONS ADAPTÉES ET ACCESSIBLES TANGO	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES HABITATIONS TANGO (CSN) AM-2001-6571
MAISON LE PRÉLUDE INC.	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MAISON LE PRÉLUDE (CSN) AM-1004-9850

MAISON SOUS LES ARBRES	SYNDICAT DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS DE LA MAISON SOUS LES ARBRES (CSQ) AM-2001-6468
PROGRAMME D'ENCADREMENT CLINIQUE ET D'HÉBERGEMENT P.E.C.H.	SYNDICAT DU PERSONNEL DE PECH INC. (CSQ) AQ-2001-6750
RÉSIDENCE «ENTRE-DEUX»	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-6642
RÉSIDENCE BROMONT INC.	UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DE COMMERCE, FAT- COI-CTC-TUAC CANADA, LOCAL 1991-P (FTQ) AM-2001-6040
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA CROISÉE DE L'EST	UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DE COMMERCE, FAT- COI-CTC-TUAC CANADA, LOCAL 1991-P (FTQ) AM-2001-3790
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ST-SACREMENT-ALMA	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2000-7271
VILLA ST-GEORGES INC.	SYNDICAT RÉGIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN) AQ-2001-5206

### 3. Des entreprises de transport par autobus

AUTOBUS BOURASSA LTÉE	UNIFOR (FTQ) AQ-2001-6698
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-3580
RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE	SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU TRANSPORT PUBLIC DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN, INC. (CSN) AQ-1003-5142

### 4. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

SANIMAX RCI INC.	TEAMSTERS QUÉBEC LOCAL 1999 (FTQ) AM-1000-9779
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RICHELIEU INC.	TEAMSTERS QUÉBEC, LOCAL 106 (FTQ) AM-2001-6072
SERVICES MATREC INC.	TEAMSTERS QUÉBEC LOCAL 1999 (FTQ) AQ-2000-1123

**5. Des entreprises de services ambulanciers**

AMBULANCE MIDO LTÉE	SYNDICAT DES PARAMÉDICS D'AMBULANCE MIDO (IND) AQ-2001-6801
AMBULANCE STANSTEAD INC.	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DE L'ESTRIE (CSN) AM-2001-5763
AMBULANCE WEEDON & RÉGION INC.	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DE L'ESTRIE (CSN) AM-2001-5757
AMBULANCES PORLIER INC.	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DE LA MOYENNE ET BASSE CÔTE-NORD (CSN) AQ-2001-6834
AMBULANCES RICHELIEU INC.	FRATERNITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU PRÉHOSPITALIER DU QUÉBEC-SECTION LOCALE 592 (FTQ) AM-2001-5754
COOPÉRATIVE DES PARAMÉDICS DU TÉMISCOUATA	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DU BAS-SAINT-LAURENT (CSN) AQ-2001-6636
COOPÉRATIVE DES PARAMÉDICS DU TÉMISCOUATA	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DU BAS-SAINT-LAURENT (CSN) AQ-2001-6630
DESSERCOM INC. (AMBULANCES LYSTER)	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN) AQ-2001-6678
DESSERCOM INC. (AMBULANCES PLESSISVILLE)	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN) AQ-2001-6672
DESSERCOM INC. (AMBULANCES SAINT-SYLVESTRE)	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN) AQ-2001-6674
LES SERVICES AMBULANCIERS PORLIER LTÉE	FRATERNITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU PRÉHOSPITALIER DU QUÉBEC-SECTION LOCALE 592 (FTQ) AQ-2001-5745
SERVICES PRÉHOSPITALIERS LAURENTIDES-LANAUDIÈRE LTÉE	SYNDICAT DES PARAMÉDICS LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CSN) AM-2001-5710
VEZEAU ET FRÈRES INC.	SYNDICAT DES PARAMÉDICS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE- NORD-DU-QUÉBEC (CSN) AM-2001-5719